



**NATIONS
UNIES**



**Convention sur la lutte
contre la désertification**

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/COP(5)/CST/5
20 August 2001

ORIGINAL : FRANÇAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES
Comité de la science et de la technologie
Cinquième session
Genève, 2-4 octobre 2001
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**PROPOSITIONS SUR LA FAÇON DE RÉVISER LE GUIDE RELATIF À LA PRÉSENTATION
DES RAPPORTS NATIONAUX EN VUE D'AIDER LES PARTIES À MIEUX TENIR
COMPTE DES ACTIVITÉS DES COMMUNAUTÉS ET DES INSTITUTIONS
SCIENTIFIQUES DANS LEURS RAPPORTS**

Note du secrétariat

1. Sur recommandation du Comité de la science et de la technologie (CST) la Conférence des Parties a demandé au secrétariat de la Convention de réviser le guide relatif à la présentation des rapports nationaux afin de permettre aux Parties de mieux tenir compte des activités des communautés et des institutions scientifiques et techniques dans leurs rapports nationaux (décision 10/COP.4, du 22 décembre 2001, par. 7).
2. Conformément aux paragraphes 5 et 6 de cette décision, le secrétariat propose d'introduire dans le tableau intitulé "Stratégies et priorités établies dans le cadre des plans et/ou politiques de développement durable" du document ICCD/COP(3)/INF.3 de nouveaux indicateurs, paramètres d'évaluation et autres éléments. Cette révision permettra aux Parties d'incorporer dans leurs rapports nationaux des renseignements sur les activités scientifiques et techniques de lutte contre la désertification entreprises à tous les niveaux, et d'y inclure les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Comité de la science et de la technologie.
3. Le Comité voudra peut être examiner cette révision en annexe à la présente note et faire des suggestions pour inclusion définitive dans le document ICCD/COP(3)/INF.3.

Annexe

PROPOSITIONS D'ADJONCTIONS AU TABLEAU AU POINT (iii): STRATÉGIES ET PRIORITÉS ÉTABLIES
DANS LE CADRE DES PLANS ET/OU POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Indicateurs	Paramètres d'évaluation	Remarques	Questions
<p>Activités scientifiques et techniques de lutte contre la désertification</p>	<p>Inventaire, adaptation et intégration des activités scientifiques et techniques au PAN.</p>	<p>Les activités scientifiques et techniques devraient être analysées pour vérifier leurs conformités avec les principes de la Convention.</p> <p>Adaptation et intégration des programmes scientifiques et techniques au PAN et rapports nationaux pour considération par la Conférence des Parties.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont les activités scientifiques et techniques liées à la lutte contre la désertification et l'atténuation des effets de la sécheresse qui ont été identifiées dans le cadre du PAN ? • Les activités scientifiques et techniques de lutte contre la désertification ont-elles été examinées en vue de déterminer si elles étaient conformes aux principes de la Convention ? Dans l'affirmative, comment et par qui l'ont-elles été ? • Quelles sont les propositions visant à intégrer la communauté scientifique et technique dans le processus relatif au PAN ? • Quelles sont les dispositions prises pour adapter les activités scientifiques et techniques en cours au processus relatif au PAN ? • Les activités scientifiques et techniques de lutte contre la désertification recommandées expressément dans le cadre du PAN ont-elles été mises en oeuvre et quels sont leurs états d'avancement, leurs résultats et leurs effets ? • Quelles ont été les procédures de consultation appliquées auprès de la communauté scientifique et technique? • Quel mécanisme a été mis en place pour assurer la consultation ?

<p>Mise en œuvre des recommandations du Comité de la science et de la technologie</p>	<p>Evaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Comité de la science et de la technologie.</p> <p>Nombre d'activités et de recommandations du CST utilisées pour lutter contre la désertification et atténuer les effets de la sécheresse, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration et utilisation de repères et d'indicateurs qui ne soient pas seulement physiques et biologiques, mais traitent des questions institutionnelles, notamment d'ordre législatif et socio-économique, telles que l'évaluation qualitative et quantitative de la participation de la société civile ; - Promotion, utilisation et amélioration des connaissances traditionnelles ; - Utilisation ou nécessité d'utiliser des systèmes d'alerte précoce pour la gestion de la sécheresse ; - Formation et études de terrain afin d'établir des sites pilotes qui serviraient à compléter les informations et données sur la désertification issues de technologies avancées telles que la télédétection et les systèmes d'information géographique et d'information sur l'environnement. 	<p>Dans la présentation d'activités, de projets et de programmes essentiels en cours et/ou prévus qui s'attaquent aux causes profondes ou corrigent les effets visibles de la désertification afin d'en tirer les leçons et de faire connaître les méthodes scientifiques et techniques utilisées, il est recommandé de mettre l'accent sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Illustration d'activités de collaboration Sud-Sud et Nord-Sud qui mettent en relief les avantages de l'échange et du transfert d'informations, de technologie et de savoir-faire techniques. - Présentation des stratégies et approches utilisées pour recueillir, faire connaître et communiquer les informations afin de mobiliser et de sensibiliser l'opinion, et promotion, utilisation et amélioration des connaissances traditionnelles pour lutter contre la désertification. - Présentation des méthodes et activités existantes et /ou envisagées qui sont fondées sur la synergie ou la collaboration avec d'autres accords environnementaux multilatéraux, en particulier la Convention sur la diversité biologique et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. 	<ul style="list-style-type: none"> . Quelles sont les leçons tirées de la mise en œuvre des recommandations du Comité de la science et de la technologie, notamment en ce qui concerne : <ul style="list-style-type: none"> - Les repères et les indicateurs ; - Les connaissances traditionnelles ; - Les systèmes d'alerte précoce ; - La formation et les études de terrain pour l'établissement de sites pilotes? . Quelle utilisation est faite des experts du fichier d'experts indépendants établi par le secrétariat ?
--	---	---	---